

Un nouveau quai de transfert pour un meilleur service et un environnement protégé !

Si vous avez emprunté récemment la route de Gap, vous avez certainement aperçu d'importants travaux entre Aubres et Les Pilles...Il s'agissait bien des travaux de réhabilitation du quai de transfert des ordures ménagères !

Février 2009



Démantèlement de l'ancien quai de transfert des ordures ménagères



Premiers travaux de terrassement

Mars 2009

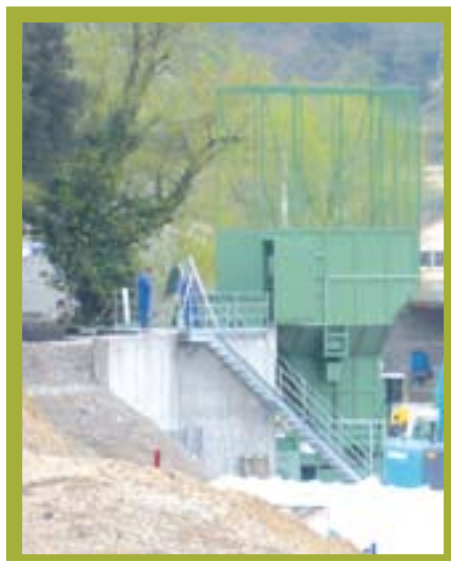


Réalisation de la structure béton

Acheminer directement les déchets vers leur centre de traitement le plus proche, à Roussas, reviendrait à multiplier les kilomètres parcourus par les camions-bennes par deux !

Le quai de transfert des déchets est un lieu de rupture de charge, indispensable à la Communauté de communes pour réduire les coûts, le transport et la pollution liés à l'élimination des déchets ménagers. Cet équipement qui avait plus de vingt ans, était devenu irréparable et dangereux. Sa réhabilitation, un investissement de 590 000 € aidé à 35% par le conseil général et l'Etat, a pu se réaliser grâce à une programmation prospective et cohérente des investissements menée depuis plusieurs années. Deux entreprises locales ont été retenues pour réaliser le nouveau quai, et ce, dans le strict respect des règles du code des marchés publics : le groupement Clier-Rodari (Nyons-Drôme) et la Carrosserie Vincent (Etoile-sur-Rhône – Drôme).

Avril 2009



Montage du nouveau quai

Ce nouvel équipement, en plus d'assurer la sécurité des agents et de mieux protéger l'environnement, offre davantage de souplesse dans la gestion des déchets : volume de stockage plus grand, système de caissons interchangeable, stockage de la collecte sélective jusqu'à présent transportée à Valréas pour son transfert en centre de tri. Une contribution de plus au respect de l'environnement : le choix de l'huile végétale (labellisée l'Ange Bleu*) utilisée dans le système hydraulique de l'installation qui remplace l'utilisation d'huile minérale issue du pétrole. Un système de collecte et de traitement des eaux usées issues du stockage des déchets est bien évidemment en place. Les derniers travaux vont maintenant concerner l'aménagement du bord de route avec l'implantation d'une haie de cyprès pour mieux intégrer l'équipement visuellement dans l'environnement.

*L'ANGE BLEU (Der blauer Engel) est attribué



aux produits qui se comportent de façon favorable vis-à-vis de l'Environnement. Il

n'est décerné qu'à des produits répondant aux normes d'un cahier des charges particulièrement strict. Premier programme d'auto-étiquetage, l'Ange bleu a été établi en 1977 pour promouvoir les produits respectueux de l'environnement par rapport aux produits similaires dans la même catégorie.